



Association romande et francophone
de Berne et environs

3000 Berne

Procès-verbal de la 139^e assemblée générale du 19 juin 2018

Centre paroissial catholique de langue française, Sulgeneckstrasse 11-13, Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 28, dont Eric Lauper, invité comme futur secrétaire de l'UNAB et
10 membres collectifs et associés

Excusés : Nicole Seydoux du comité ;
Christine Werlé, rédactrice en chef du *Courrier de Berne* ;
Danièle Perrochet, Simone Gumy, Brigitte Scholl, Dorette et Ernest Grimaître,
Heidi et Jean-Pierre Charles, Dominique Houstek, Laurent Jemelin, membres.

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2017
3. Rapport du président
4. Informations diverses :
 - a) sur la promotion des intérêts des francophones
 - b) sur divers projets
5. Comptes 2016 et 2017
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Budget 2018, montant des cotisations 2019
8. Elections statutaires pour la période 2018 - 2020
 - a) du président ou de la présidente
 - b) des autres membres du comité
 - c) des vérificateurs et vérificatrices des comptes
9. Divers

Début de la séance à 18h00

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la 139^e assemblée générale ordinaire et souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres présents.

Le président demande aux membres qui souhaitent partager le repas qui suivra l'assemblée de bien vouloir s'inscrire sur la liste prévue à cet effet. Ce repas, à la charge des participants, se prendra au Restaurant Cavallo Star, Bubenbergplatz 8.

Points formels:

- a) La convocation à cette assemblée avec ordre du jour a paru dans les numéros 3 du 18 avril et 4 du 23 mai 2018 du *Courrier de Berne*, et figure depuis quelques semaines sur le site Internet. En outre, l'assemblée a lieu dans les six mois après la clôture de l'exercice. Elle est donc convoquée conformément aux articles 10 et 12, alinéa 1 des statuts du 22 mai 2014.
- b) Catherine Amstein et Claude Haenggli acceptent d'être scrutateur.

- c) Il s'agit de déterminer par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association :

Nom	Représentant :	Nb. voix
Alliance française de Berne	Mme Dubois	10
Assoc. des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité	M. Javet	3
Chœur de l'église française	Mme Loup	3
Club de randonnée et de ski de fond	Mme Randin	5
Eglise française réformée	pas représentée	--
Groupe libéral-radical de Berne	Mme Bourdin Karlen	3
Patrie Vaudoise de Berne	M. Crettenand	6
Photo-club francophone	pas représenté	--
Société des Neuchâtelois à Berne	M. Huguenin	6
Société fribourgeoise de Berne sous la loupe	M. Schwob Mme Greber-Borel	6 10
Université des aînés de langue française de Berne	M. Javet	10

- d) Le président rappelle que plusieurs listes de présence sont en circulation. Chacun/e est prié/e de s'y inscrire.
- e) Les membres de l'ARB décédés – dont nous avons eu connaissance – depuis la dernière assemblée générale sont Mmes May Keller Béguin, Yvonne Karlen, Arlette Bernel et M. Gérard de Haller.
Une minute de silence est observée en leur honneur.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 juin 2017

Personne n'a exprimé le désir de le recevoir en cours d'exercice.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en l'absence de toute proposition, modification ou complément d'information, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2017 est approuvé tacitement avec remerciement à son auteur, Jean-Philippe Amstein.

3. Rapport du président

Le comité a pris connaissance de ce rapport et l'a approuvé. Le président en fait lecture, après avoir signalé qu'il sera publié dans les meilleurs délais sur le site Internet de l'ARB et joint au procès-verbal de la présente assemblée.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, conformément à l'article 14, lettre d, des statuts de l'association.

4. Informations diverses

a) *sur la promotion des intérêts des francophones*

Pour agir au nom des autres associations francophones de Berne, un changement des statuts de l'ARB n'est pas nécessaire actuellement. Il s'agit plutôt d'aller de l'avant et, dans l'immediat, l'ARB va instaurer une « conférence des présidents » qui se réunira régulièrement afin de la légitimer à parler au nom des associations et institutions francophones de l'agglomération bernoise dans ses contacts avec les autorités.

De plus, un groupe de travail se propose d'entreprendre les démarches suivantes, dans la mesure où les associations et institutions partenaires les soutiennent :

- Contacter le président de l'association des communes bernoises pour lui demander son avis sur la meilleure façon de convaincre les communes à nous soutenir ;
- Préparer un document à l'intention des nouveaux arrivants dans l'agglomération ;
- Rencontrer les maires des communes les plus importantes de l'agglomération bernoise pour leur demander de distribuer ce document et mettre le lien de l'ARB sur leur site Internet, ainsi que demander à les rencontrer de manière régulière ;
- Rencontrer le nouveau vice-chancelier du canton de Berne et le Président de la Bourgeoisie de Berne : les impliquer dans nos démarches, leur demander leurs idées, demander à les rencontrer de manière régulière et voir si un financement de nos activités serait envisageable ;
- Prendre contact avec Pro Ticino pour connaître leurs préoccupations ;
- Informer régulièrement les membres au travers du CdB et du site de l'ARB.

L'assemblée prend connaissance tacitement de ces mesures.

b) *sur divers projets*

1. *Courrier de Berne*

Un groupe de travail s'est penché sur la situation préoccupante, surtout du point de vue financier, du CdB. Une de ses propositions a été concrétisée depuis le début de l'année. Elle consistait à moderniser la forme du CdB : Passage à la couleur, uniformisation de la mise en page, plus de photos, nouvelles rubriques. Il reste maintenant à mieux le vendre auprès d'annonceurs potentiels.

Joseph Crettenand se demande pourquoi le CdB fait la promotion de livres en allemand.

2. *Site Internet de l'ARB, du CdB et de l'agenda francophone*

Le nouveau site Internet de l'ARB tourne à satisfaction depuis le 28 juillet 2017. Ce sont principalement Jean-François Perrochet et le président qui le mettent à jour régulièrement, en tenant également compte des remarques qui leur sont faites.

L'agenda du site Internet de l'ARB a été transformé en un agenda « francophone », de sorte que toutes les institutions et associations francophones puissent annoncer leurs manifestations sur une seule plateforme afin d'éviter des collisions de dates. Cela implique que toutes les entités francophones annoncent leurs manifestations et que, lorsqu'une association ou une institution souhaite organiser quelque chose de particulier, elle vienne prendre les informations sur cette plateforme.

Pour l'instant Jean-François Perrochet et le président s'occupent de la mise à jour de cet agenda. L'ARB ne veut en aucun cas intervenir dans l'organisation des autres associations, mais si possible éviter la programmation de plusieurs événements en même temps. Il faut donc signaler toutes les séances ou manifestations, même d'ordre privé, comme des séances de comité ou des soirées réservées aux membres par exemple, et elles seront signalées comme telles sur l'agenda. Cela aura au moins l'avantage pour d'autres sociétés ou institutions de savoir que l'une d'entre elle a déjà quelque chose à ce moment-là et qu'il vaut peut-être mieux choisir une autre date si on veut attirer des personnes potentiellement déjà occupées.

Une petite démonstration du site par le président et J.-F. Perrochet permet à l'assemblée de prendre connaissance de la structure du site et de ses différentes rubriques.

Michel Schwob se pose la question de la relation entre le site de l'ARB et d'autres sites « concurrents », comme celui qui héberge la Société fribourgeoise de Berne ou la Société des Neuchâtelois de Berne. Les gestionnaires lui répondent que tous les sites peuvent exister en parallèle sans problème, mais que l'ARB est prête à discuter d'une reprise d'informations d'autres sites, mais uniquement sur demande de ces derniers.

Jean-Pierre Javet propose un accès plus direct aux conférences de l'UNAB ou de l'Alliance française, en créant une rubrique analogue à celles des expositions ou des événements longue durée.

Claude Haenggli trouve que le bouton « se connecter » au bas de chaque page peut prêter à confusion. Les gestionnaires du site vont trouver une meilleure solution.

5. Comptes 2016 et 2017

Suite à un malentendu, notre trésorier n'était pas présent lors de notre dernière assemblée. Le président et les autres membres du comité n'étant pas préparés à son absence, l'assemblée, à la grande majorité des membres présents avait décidé de ne pas approuver les comptes 2016 et de reporter cette approbation à l'assemblée générale 2018. L'assemblée avait aussi renoncé à convoquer une assemblée générale extraordinaire pour traiter ce point.

Le trésorier, Michel Giriens, présente donc les comptes 2016, ainsi que les comptes 2017, ces derniers ayant été approuvés par le comité lors de sa séance du 29 mai dernier.

Personne ne demande la parole au sujet de ces comptes.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

La parole est donnée aux vérificateurs des comptes. Jean-Dominique Ducret lit les rapports 2016 et 2017.

S'en suit l'approbation formelle des comptes 2016 et 2017 : Les comptes 2016 et 2017 sont approuvés à l'unanimité, sans opposition ni abstention, avec remerciements à Michel Giriens.

7. Budget 2018, montant des cotisations 2019

a) *Budget 2018*

Le comité a pris connaissance du budget 2018 lors de sa séance du 29 mai 2018 et a décidé de les soumettre à l'assemblée tels quels.

Michel Giriens présente le budget 2018. Aucune question n'étant posée, le président procède à l'approbation formelle du budget 2018.

Le budget 2018 est approuvé à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements à Michel Giriens.

b) *Cotisations 2019*

Le comité propose de maintenir les cotisations au niveau de l'année précédente.

L'assemblée approuve à l'unanimité, sans opposition ni abstention, le montant des cotisations pour 2019.

8. Elections statutaires pour la période 2018-2020

a) *du président ou de la présidente*

Le président actuel est d'accord de se représenter pour une période de 2 ans. Comme aucun autre candidat ne se présente, il est élu par acclamations pour les deux prochaines années.

b) *des autres membres du comité*

M. Pierre Clavel a décidé de démissionner pour des raisons personnelles. Le comité perd malheureusement un membre engagé et fort précieux. Pierre est entré au comité en 1999, puis élu la même année comme trésorier. Parallèlement à ces activités bénévoles de trésorier qu'il a abandonnées en 2016, il a effectué les tâches suivantes :

- Administration du CdB, de 2005-2009 ;
- Gestion et acquisition de publicités pour le CdB, de 2005-2009 ;
- Relecture du CdB, de 2009-2012 ;
- Gestion du site web et des adresses e-mail, dès 2007.

Le président lui remet un cadeau en signe de remerciements pour son énorme investissement en faveur de notre association.

Le comité a décidé de ne pas remplacer Pierre Clavel pour le moment.

Les autres membres du comité ont accepté de se représenter. Il s'agit de Mmes Michèle Crogiez, Elisabeth Kleiner, Nicole Seydoux et de MM. Joseph Crettenand, qui remplace son épouse Anne-Lise depuis une année, Michel Giriens, Claude Haenggli et Jean-François Perrochet.

Toutes les personnes citées ci-dessus sont réélues par acclamations pour une période de deux ans. Le président les remercie vivement de leur engagement.

A noter que Marianne Dubois assiste à toutes les séances du comité en tant que déléguée de l'Alliance française de Berne.

c) *des vérificateurs et vérificatrices des comptes*

Ont actuellement une telle fonction : MM. Ernest Grimaître et Jean-Dominique Ducret, ainsi que Mme Anne-Claude Slongo-Milloud et M. Pierre Gaspoz, ces derniers n'ayant pas encore été sollicités pour accomplir cette tâche.

L'assemblée ne faisant pas d'autres propositions, les personnes citées ci-dessus sont réélues par acclamations pour une période de deux ans.

9. Divers

- Hervé Huguenin fait remarquer que les statuts de l'ARB précise à l'art. 2 que l'association a pour but de fédérer les francophones de la ville et de l'agglomération de Berne, et non de les chapeauter, terme équivalent pour lui à « faïtière ». Joseph Crettenand lui répond qu'il ne faut pas s'achopper sur ces termes et que pour lui la différence entre association « faïtière » et « fédérative » ne représente pas un gros problème. Jean-François Perrochet abonde dans le sens de Joseph Crettenand en soulignant que l'ARB n'est jamais intervenue dans les activités du CRF.
- Hervé Huguenin suggère que l'alinéa 3 de l'article 23 des statuts de l'ARB, selon lequel les membres ne répondent pas personnellement des dettes de l'association, soit étendu aux membres collectifs. Michel Schwob lui répond, comme coauteur des statuts, que l'article 3 défini qui a qua-

lité d'être membre et que l'art. 23 s'applique en conséquence à tous les membres (individuels et collectifs).

- Hervé Huguenin propose de limiter les engagements financiers du comité. Joseph Crettenand lui répond que l'assemblée vote un budget annuel et que ce dernier représente la marge de manœuvre du comité.
- Marianne Dubois annonce l'ouverture d'une classe bilingue à Berne.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président met formellement un terme à l'assemblée générale de l'ARB 2018 à 19h30.

Le rédacteur du procès-verbal, Jean-Philippe Amstein

Annexe : Rapport du président